REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-200042646-20261014-D2026_136-D

2026/136

Grand Orb
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN LANGUEDOC

Communauté de communes Grand Orb

Département de l'Hérault

Extrait des Délibérations du Conseil Communautaire
Du 14 octobre 2026

Convocation du 8 octobre 2026

OBJET : Motion relative au maintien de l'antenne du Service de Gestion Comptable Ouest Hérault à Lamalou-les-Bains

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre, à quinze heures,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Léo Ferré, à BÉDARIEUX, sous la présidence de Monsieur Pierre MATHIEU.

Présents : Francis BARSSE, Christian BIÈS, Adrien BIGOT, Cédric BLANC, Lionel BLANC, Marie-Hélène CABANES, Bruno CONTY, Françoise COPIN, Françoise CUBELLS-BOUSQUET, Jean-Luc FALIP, Michel GACHES, Marie-Line GÉRONIMO, René GINIEIS, Julian GUIRAUD, Rezki KEMMOUN, Jean-Louis LAFAURIE, Magalie LAMOUROUX-TOUET, Jean-Luc LANNEAU, Jean-Michel MAGNAN, Henri MATHIEU, Pierre MATHIEU, Florence MÈCHE, Jean-Marc OLIVERO, Éric PAILLÈS, Christophe PAYSAN, Yves ROBIN, Bernard SALETTES, Caroline SALVIGNOL, Luce SAQUET FABRIZI, Sylvie TOLUAFE, Brigitte TRALLERO-CERDAN, Michel VELLAS.

Procuration : Robert AUGÉ à René GINIEIS, Jean-Pierre CALAS à Brigitte TRALLERO-CERDAN, Évelyne CARRETIER à Bruno CONTY, Patrick CIERCOLES à Éric PAILLÈS, Dimitri ESTIMBRE à Françoise CUBELLS-BOUSQUET, Sophie GACHET à Pierre MATHIEU, Catherine LLAMAS à Adrien BIGOT, Grégory MAHIEU à Caroline SALVIGNOL, Aurélien MANENC à Jean-Luc FALIP, Fabien SOULAGE à Marie-Line GÉRONIMO

Excusés :

Nombre de délégués en exercice : 42 **Présents : 32** **Votants : 42**

- **CONSIDÉRANT** que la présence d'une antenne de gestion comptable de proximité permet aux contribuables de bénéficier d'un accueil physique et d'accompagnement

- **CONSIDÉRANT** que la suppression de cette antenne constituerait une nouvelle diminution de la présence effective des services publics de l'Etat sur notre territoire

Le conseil communautaire DÉCIDE :

- **De manifester sa ferme opposition au projet d'adaptation du réseau territorial présenté par la Direction Départementale des Finances Publiques**

- **De demander à la Direction Départementale des Finances Publiques de reconsidérer ce projet et de maintenir durablement l'antenne du SGC ouest Hérault à Lamalou-les-Bains**

- **De rappeler que le maintien de cette antenne sur la commune de Lamalou-les-Bains est indispensable pour les habitants du territoire Grand Orb**

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-200042646-20261014-D2026_136-D

- **De demander que les spécificités de notre territoire rural, son éloignement des grandes centralités, les difficultés de mobilité d'une partie de sa population soient pleinement prises en compte dans toute décision relative à l'évolution du réseau des Finances publiques.**

Votes POUR : 42
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Ainsi délibéré les jour, mois, et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-préfecture, le 20 OCT. 2026
Pour extrait conforme,
Le Président,

La secrétaire de séance
Brigitte TRALLERO-CERDAN

GRAND ORB COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification
Publication le

21 OCT. 2026